

**DEPARTEMENT DU CHER  
COMMUNE DE CHAMBON**

**ARRETE MUNICIPAL  
N°2023-013 DU 11 AOUT 2023**

**PORTANT SUR LA RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LA  
ROUTE DES OBSONS, LE BOURG ET LA ROUTE DIRECTION BENNETERIE-VALLENAY**

Le Maire de la commune de CHAMBON,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,
- Vu le Code de la Route et notamment son article R. 411-30 et R.411-31 modifiés,
- Vu la demande présentée par l'associations ASEP à l'occasion de la journée « fête du village », devant se dérouler le samedi 16 septembre 2023, dans le Bourg de la commune,
- Considérant que l'organisation de cette journée festive peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains,
- Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur les zones où se passeront les festivités, à savoir Le Bourg, Les Obsons et la route de la Madeleine, de 17h00 le 15 septembre 2023 à 10h00 le 17 septembre 2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il convient pour la sécurité et le bon déroulement de l'organisation de la « fête du village », de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

-Le 15 septembre 2023 à partir de 17h00 et jusqu'au 17 septembre 2023 à 10h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans les endroits désignés ci-dessous : Le Bourg, route des Obsons et route de la Benneterie.

**ARTICLE 2** : Pendant la durée d'interdiction, la circulation pourra s'effectuer, par les habitants du Bourg, dans le cadre d'une urgence extrême.

**ARTICLE 3** : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur, l'association ASEP et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

**ARTICLE 4** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Chambon 18190.

**ARTICLE 5** : La Préfecture du Cher, la Gendarmerie de Châteauneuf-sur-Cher, la commune de Vallenay, l'association l'ASEP de Chambon et le Maire de Chambon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambon, le 24 août 2023

La Maire de Vallenay,  
Marina DUPUY



Le Maire de Chambon,  
Maryse JACQUIN-SALOMON

